

PASS Excellence 06

Récompense des lauréats de la mention très bien au Diplôme National du Brevet (valeur 160 €) et au BAC (valeur 200 €) 2024

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

- 1) Le PASS Excellence 06 est un passeport électronique individuel et strictement personnel
- 2) Le PASS Excellence 06 2024 est valable du **15 juillet 2024 au 31 décembre 2025**
- 3) Le PASS Excellence 06 ne donne droit qu'à **un seul passage** :
 - **1 seul passage au choix pour la Luge d'été de la Colmiane **OU** de Valberg**
 - **1 seul passage au choix au Vésuvia Montain Park **OU** pour la tyrolienne de la Colmiane**
 - **1 seul passage sur chacune des autres prestations proposées**
- 4) Toutes les informations pratiques et les conditions d'accès relatives à chaque site et activité inclus dans Le PASS Excellence 06, sont disponibles sur le site :
<https://www.departement06.fr/recompenser-lexcellence/remise-de-prix-du-departement-aux-titulaires-de-la-mention-tres-bien-39740.html#>
- 5) Le détenteur d'un PASS Excellence 06 est invité à prendre connaissance au préalable des conditions d'accès et d'ouverture des sites, certaines activités étant saisonnières, dépendantes de la météo, d'accès limité en nombre, ou nécessitant une réservation préalable, etc...
- 6) Le PASS Excellence 06 n'est pas échangeable en cas de non utilisation totale ou partielle, ou du fait de la fermeture ou indisponibilité exceptionnelle d'un site partenaire.
- 7) Le Département des Alpes-Maritimes ne peut en aucun cas être tenu pour responsable :
 - des dommages ou des frais découlant de l'utilisation du PASS et notamment de son utilisation frauduleuse
 - de l'annulation (pour des raisons de sécurité ou de météo défavorable, ou pour d'autres motifs) ainsi que de l'exécution insuffisante d'un service mentionné par un des sites partenaires (la responsabilité en incombe alors au prestataire concerné dans le cadre de la gestion de son activité).
- 8) L'utilisation du PASS Excellence 06 implique l'acceptation des conditions générales décrites ci-dessus

10) MENTIONS LEGALES :

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique (par le Conseil Départemental qui est le responsable de traitement), auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande du PASS Excellence 06, récompense à la mention TB au brevet des collèges ou au Bac et à toute autre forme d'excellence dans le cadre de la politique de valorisation de l'excellence. La base légale du traitement est une mission d'intérêt public (cf. article 6.1.c) du Règlement européen sur la protection des données) et s'inscrit dans le cadre

réglementaire de la délibération de l'assemblée départementale adoptant le dispositif. Les données enregistrées sont celles des formulaires et n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée.

Les catégories de données personnelles collectées sont :

- l'état civil du demandeur : nom, prénom, date de naissance

- l'état civil du tuteur légal : nom, prénom, courriel, téléphone, autorisation parentale

L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier.

Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs du Département et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir : le service de l'éducation du Conseil Départemental et le Payeur départemental.

Les décisions motivées sont notifiées à la personne, ayant formulé la demande. Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.

Conformément aux articles 15 à 23 du Règlement Général sur la Protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent- Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès , en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des Données – Département des Alpes-Maritimes – B.P. n° 3007 06201 Nice Cedex 3 ou par courriel à donnees_personnelles@departement06.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des données (RÈGLEMENT (UE) 2016/679) le 25 mai 2018, tout usager a le droit de :

- *s'opposer au profilage,*
- *demander la limitation du traitement,*
- *d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (En France : CNIL : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22. www.cnil.fr*